

# TITULARISATION APRÈS UN STAGE "DÉCOUVERTE" PROBATOIRE

LES 800 INSPECTEURS STAGIAIRES DE LA PROMOTION 2019-2020 ONT CONNU UNE SCOLARITÉ HORS NORME, FORTEMENT IMPACTÉE PAR L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19. SI LEUR FORMATION THÉORIQUE A PU ÊTRE MENÉE À SON TERME GRÂCE À L'IMPLICATION DES CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT, DES ÉQUIPES ADMINISTRATIVES ET DES ADMINISTRATIFS. LA FORMATION PRATIQUE A CONNU QUELQUES CAFOUILLAGES...

Rapidement, au regard de la situation sanitaire, il a été évident que les inspecteurs stagiaires ne pourraient pas suivre de stage pratique probatoire. Les services n'avaient pas repris « normalement » leur activité, les tuteurs n'étaient pas nécessairement tous disponibles. Dans ce contexte, la DG avait pris la décision de transformer ce stage en stage découverte ce qui permettait aux inspecteurs élèves de prendre leurs marques sans le stress d'une évaluation finale.

## MAIS SURPRISE...

Le 5 août, alors qu'ils sont pour la plupart en congés, les IS apprennent par une note de la DG qu'ils ont, "à l'insu de leur plein gré" comme diraient certains, suivi un stage pratique probatoire pour lequel ils seront finalement évalués (cf. dépêche du 07/08/2020).

Pour mémoire, la titularisation est prononcée quand les stagiaires ont validé :

- au moins 2/3 des unités de compétence évaluées pendant la formation théorique ;
- les 2 unités de compétence attendues lors du stage pratique probatoire.

## BILAN

780 stagiaires ont achevé la totalité de leur cycle de formation (formation en établissement et formation pratique probatoire). Vingt d'entre eux, ayant interrompu leur scolarité pour des raisons de santé, sont admis soit à redoubler l'ensemble de leur formation, soit à repousser la date de début du stage pratique probatoire.

Six stagiaires ont été entendus par la Commission d'évaluation des compétences. La commission a proposé la prolongation du stage pratique probatoire pour cinq s'entre eux et le licenciement du sixième.

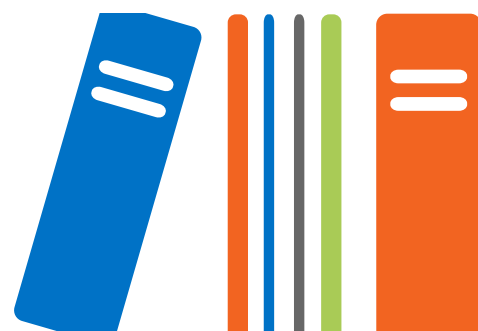
Pour l'un des stagiaires, la CAPN n'a pas suivi les préconisations de la commission et s'est prononcée pour sa titularisation au 1er septembre.



COMPTE-RENDU  
DU CAPN  
TITULARISATION DES  
INSPECTEURS,  
27 AOÛT 2020



FINANCES.CFDT.FR  
CFTC-FINANCES.ORG



Alors qu'une nouvelle scolarité débute ces prochains jours, et au regard de 2 années de recul, les élus CFDT Finances publiques prodiguent quelques conseils aux futurs stagiaires :

- Les stagiaires en difficulté au cours de leur scolarité doivent le signaler le plus rapidement possible à l'équipe pédagogique et à la Direction de l'établissement. Des cours de soutien ou des séances individuelles peuvent être organisés à leur intention.

Ces difficultés peuvent également être signalées à vos correspondants CFDT Finances publiques dans les écoles. Ils sauront vous accompagner dans vos démarches.



- Les prolongations de stage ne sont accordées qu'aux stagiaires ayant validé leur formation théorique en établissement.
- Les redoublements ne sont accordés qu'aux stagiaires n'ayant pas validé 2/3 des UC en formation théorique mais ayant validé le stage pratique. Les stagiaires ayant rencontré des problèmes de santé sont admis à redoubler leur scolarité sans que la Commission n'est à se prononcer.

Il faut également souligner que le comportement du stagiaire pendant toute la durée de sa formation est pris en compte par le président de la Commission d'évaluation des compétences influant ainsi dans les propositions qu'il formulera in fine.

Les inspecteurs stagiaires ont suivi une formation initiale erratique. C'est pourquoi, le parcours de formation complémentaire obligatoire qu'ils suivront à l'automne sera adapté à ce contexte pour leur permettre de prendre leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles.

**VOUS ÊTES UN INSPECTEUR NOUVELLEMENT TITULARISÉ ?  
LES MILITANTS CFDT DANS LES DIRECTIONS SONT À VOS CÔTÉS POUR VOUS AIDER À PRENDRE VOS FONCTIONS. N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER.**

## VOS REPRÉSENTANTS À CETTE CAPN

Karine rousseau,  
CFDT

David BRAASCH,  
CFDT

